



Révision du SCoT



Présentation du PADD

Réunion publique
25 mai 2016





Ce soir...

« L'avenir se prépare ensemble »

- Comprendre **la démarche SCoT**
- Partager des connaissances sur **le développement durable** de notre territoire
- Présenter le **projet politique** = le Projet d'Aménagement et de Développement Durables
- Echanger **sur vos attentes et vos préoccupations**



1 – Le SCoT MVR

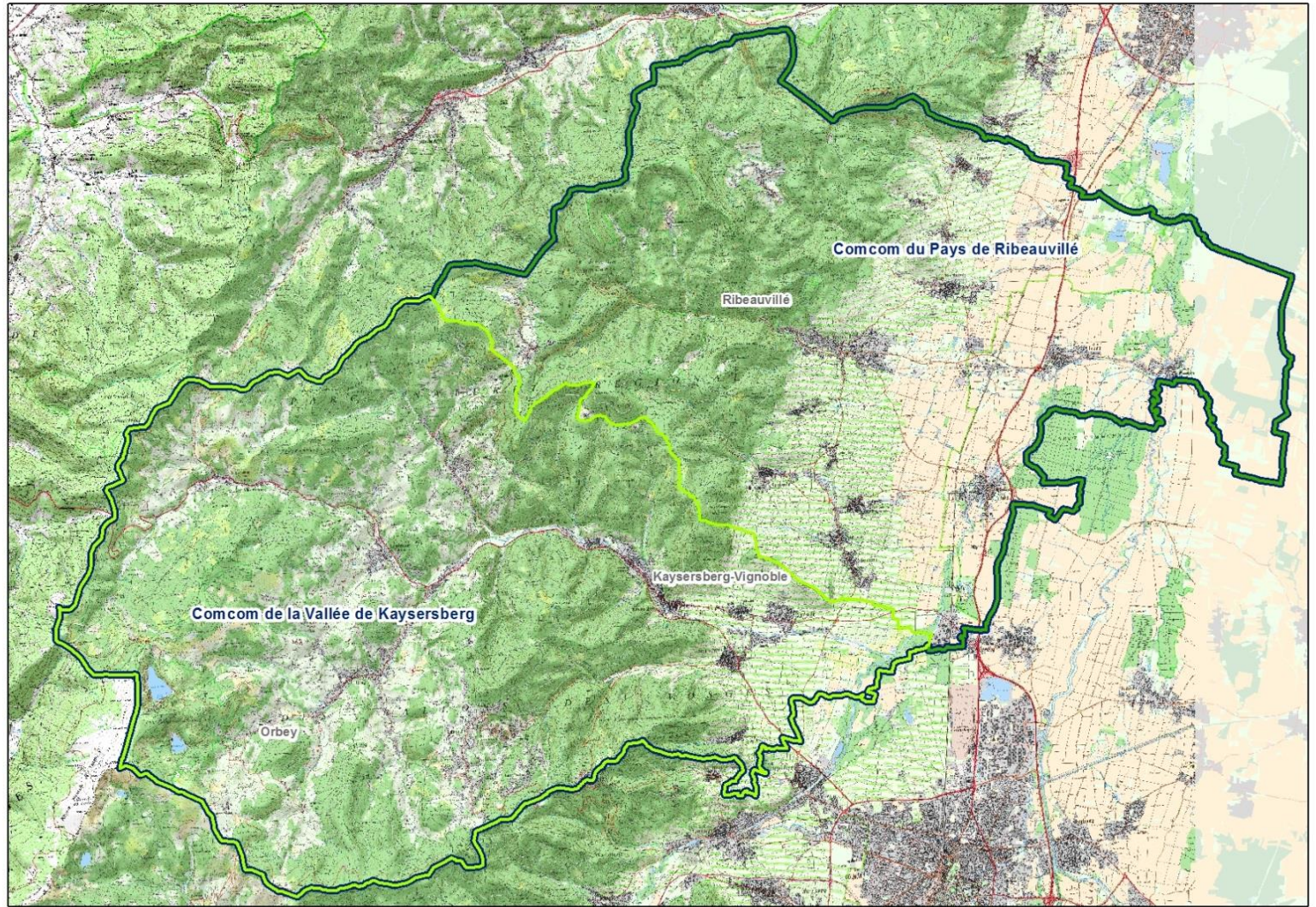


La structure porteuse du SCoT

- Le Syndicat Mixte Montagne Vignoble et Ried est composé de **la CC du Pays de Ribeauvillé et de la CC de la Vallée de Kaysersberg**
- Soit **24 communes** : Aubure, Beblenheim, Bennwihr, Bergheim, Guémar, Hunawihr, Illhaeusern, Mittelwihr, Ostheim, Ribeauvillé, Riquewihr, Rodern, Rorschwihr, St Hippolyte, Thannenkirch, Zellenberg, Ammerschwihr, Fréland, Katzenthal, Kaysersberg Vignoble, Kientzheim, Labaroche, Lapoutroie, Le Bonhomme, Orbey
- **35880 habitants** (INSEE 2013)



Le territoire du SCoT MVR





Mobilisation des

- ✓ élus et techniciens des 24 communes
- ✓ personnes publiques associées
- ✓ acteurs clés du territoire
- ✓ territoires voisins.

PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIÉES (AVIS « OBLIGATOIRE »)

- Communautés de communes membres du SCoT
- EPCI voisins compétents en matière de SCoT et communes voisines non membres des EPCI précédents
 - Préfecture & Services Etat : DDT, DREAL,...
 - Région & Département
 - Chambres consulaires
CRPF, ARS,...

PERSONNES PUBLIQUES CONSULTÉES (AVIS CONSULTATIFS)

- Associations environnementales inscrites en Préfecture
- CAUE et autres organismes de type CPIE, CREN, Fédérations départementales des chasseurs et des pêcheurs, associations de commerçants, ...



2 – Le SCoT, qu'est-ce que c'est ? À quoi cela sert-il ?



Un SCoT, pour quoi faire ?

Donne aux élus locaux les moyens d'agir pour

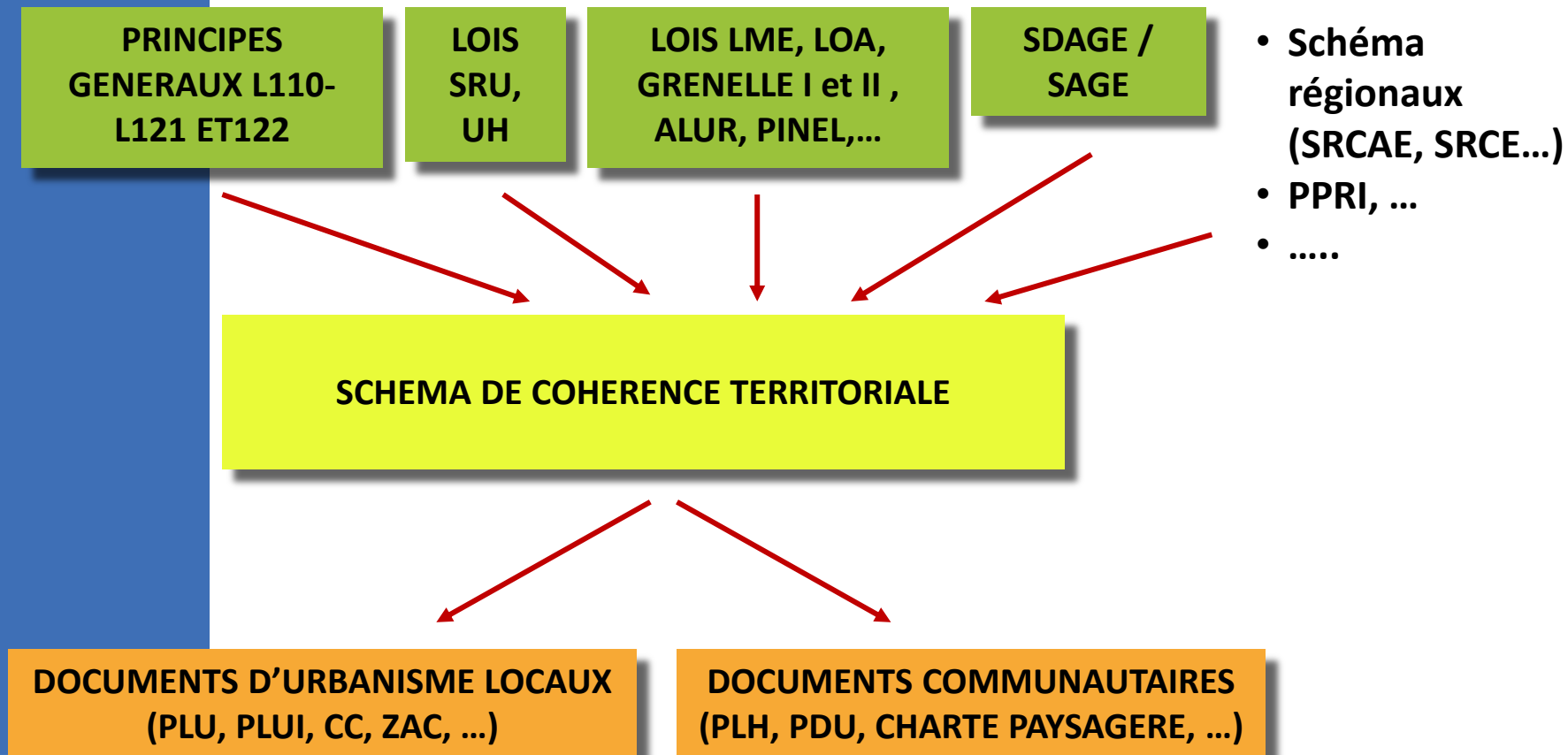
- **répondre aux attentes et nouveaux besoins des habitants**
- **prendre en compte les grands enjeux planétaires** (inscrits dans la loi)
- **anticiper les évolutions du territoire et de la société**
- **à une échelle pertinente**, car l'échelle communale ne permet pas d'apporter toutes les réponses

Absence de SCoT : constructibilité limitée (pas d'ouverture à l'urbanisation de zones d'extension sans l'accord du préfet)



Le SCoT dans la hiérarchie réglementaire

- **Le SCoT est un document «intégrateur»** (le document de référence principal des PLU et cartes communales).
- **Une hiérarchie qui s'impose, avec des principes de conformité** ou de compatibilité voire de prise en compte des orientations





Les 3 natures du SCoT

Un document projet et un document politique avant tout...

1

Un projet de territoire pour les prochaines années

Un projet de développement et d'aménagement pour le territoire

2

Un projet politique

Un document politique de références pour les politiques publiques

3

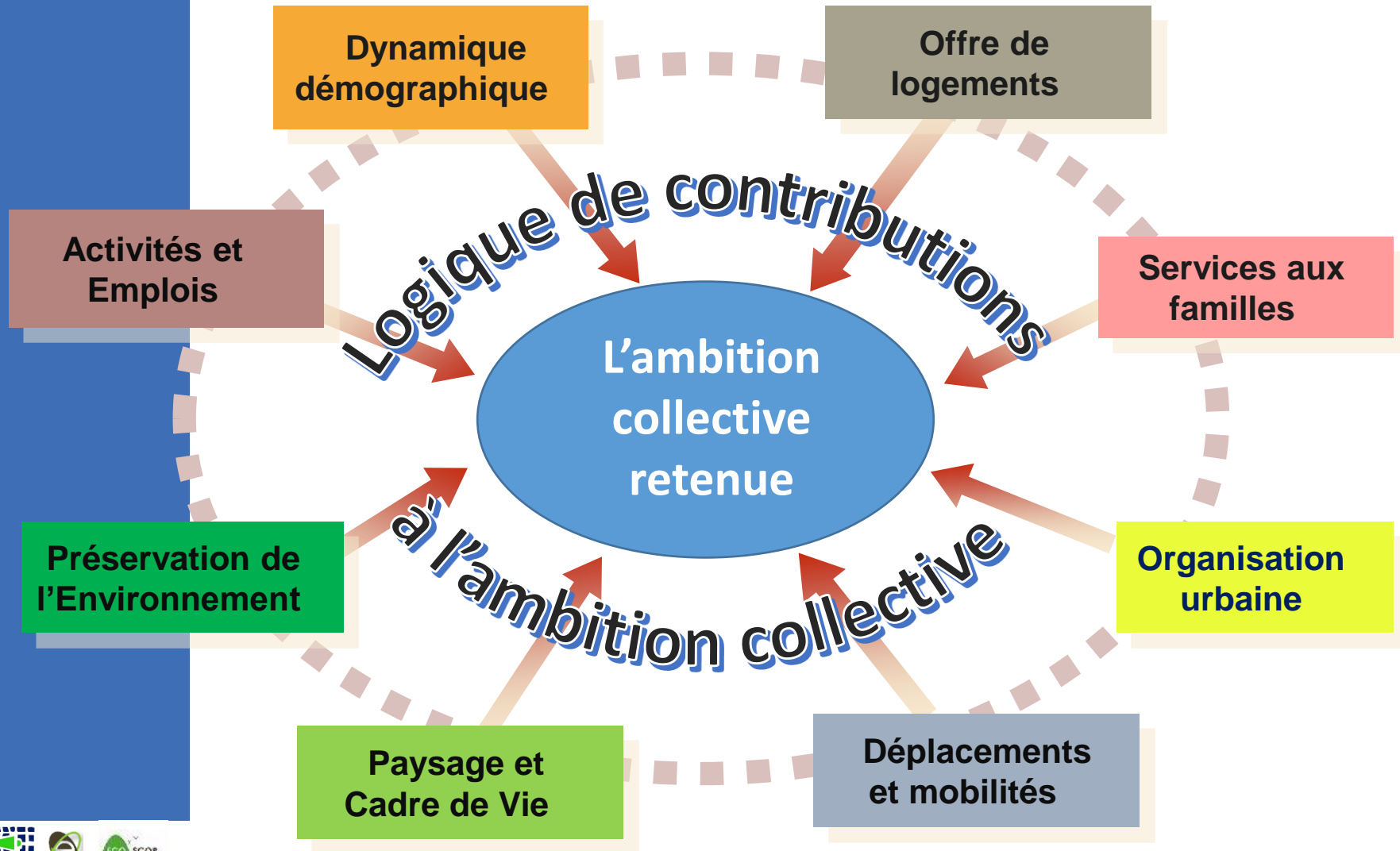
Des préconisations et mesures d'urbanisme pour mettre en oeuvre le projet

Un document d'urbanisme qui s'inscrit dans une hiérarchie réglementaire



Le SCoT, une logique de contributions

Tous les thèmes de la vie quotidienne sont concernés :





Une logique de co-construction

Une démarche participative et itérative

La diversité des thèmes et des situations nécessitent des temps de concertation importants

Le SCoT est un projet de territoire, politique :

Le plus difficile en effet dans les démarches de SCoT ne sont pas de les écrire, mais de les faire vivre, c'est à dire de mettre en œuvre un projet qui doit être obligatoirement partagé.

A chaque étape du SCoT, des temps de travaux collectifs sont proposés

Des productions intermédiaires pour alimenter les réflexions



Le SCoT, 3 documents complémentaires

1 - Rapport de Présentation = Socle + Synthèse

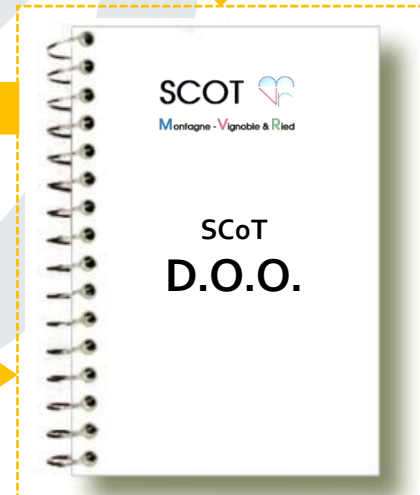
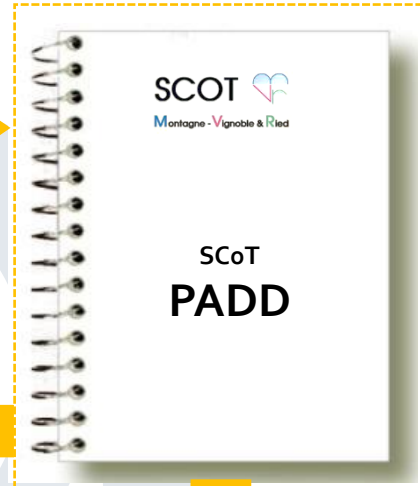
2 - Vision + feuille de Route



- 1. Diagnostic territorial
- 2. Etat Initial de l'Environnement
- 3. Enjeux du territoire

- 1. Principes privilégiés
- 2. Objectifs généraux

- 1. Incidences du projet
- 2. Méthodologie de mise en œuvre et de suivi



3 - Boîte à outils



Pourquoi réviser le SCoT MVR ?

- Un 1^{er} SCoT approuvé le 15 décembre 2010 (arrêté avant le Grenelle I et approuvé avant le grenelle II)
- Une révision obligatoire pour grenellisation
- Un SCoT opposable avant l'application de la Réforme Territoriale
- Une occasion de revisiter les enjeux du SCoT + nouveaux outils réglementaires



Le calendrier de révision

1. Actualisation du diagnostic et de l'état initial de l'environnement

Sept 2015 – mars 2016

2. Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Oct 2015 – janv 2016

3. Document d'Orientation et d'Objectifs + éval environnementale

Janv 2016 – juillet 2016

4. Arrêt du projet SCoT (suivi de la consultation des PPA et de l'enquête publique)

Octobre 2016

5. Approbation du SCoT

Printemps 2017



3 – Grands enjeux du territoire



- **Équilibre démographique**
- **Diversité de l'offre en habitat**
- **Renforcement des services**
- **Développement urbain ménageant les espaces**
- **Réseau de déplacements pluri-modal**
- **Economie diversifiée à préserver**
- **Maintien de la qualité de l'environnement et du cadre de vie**



Le Projet en cours d'élaboration : le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADDD)



La volonté politique du SCoT de préserver et valoriser les qualités du territoire se fonde sur trois ambitions complémentaires :

- Préserver et valoriser les **qualités environnementales et patrimoniales du territoire,**
- Améliorer et garantir la **qualité de la vie de ses habitants,**
- Créer de la valeur ajoutée pour **produire les emplois dont les ménages ont besoin et les moyens nécessaires à l'entretien, l'aménagement ou la préservation du territoire**



« Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, qui constitue le projet politique du Schéma de Cohérence Territoriale, Montagne, Vignoble et Ried fixe clairement une ambition fondatrice (Ident. 2010) – « HEIMLICHKEIT »

AMBITION 1 - LA PRESERVATION DES GRANDS EQUILIBRES

AMBITION 2 - ACCUEIL DE LA POPULATION ET QUALITE DU CADRE DE VIE

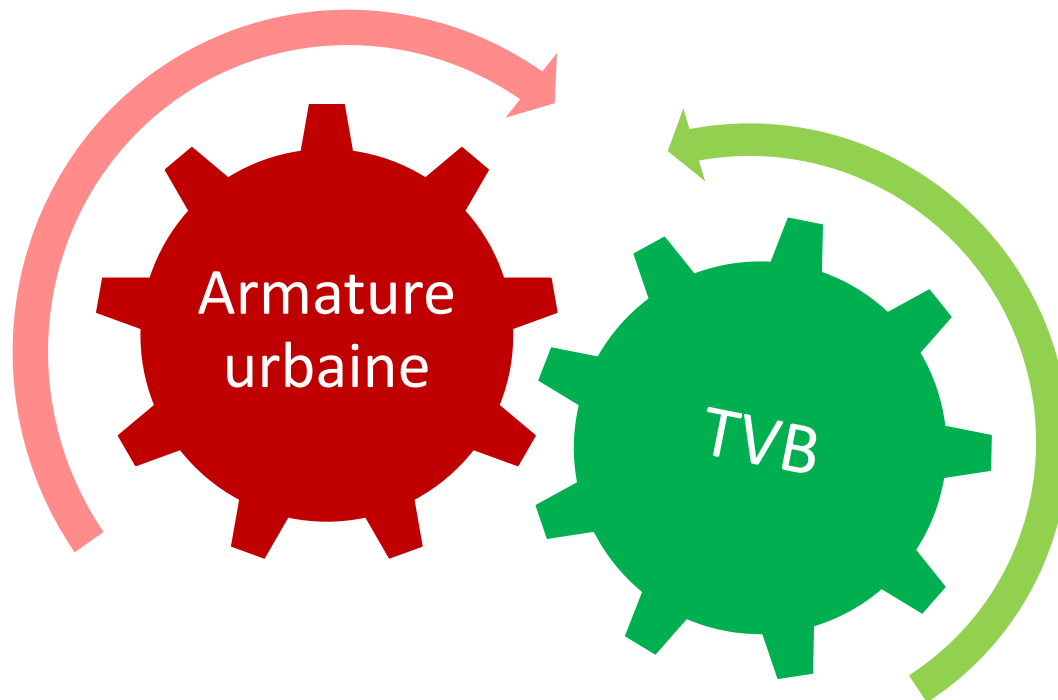
AMBITION 3 - LE DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOI ET DES ACTIVITES



→ Un principe général de préservation des grands équilibres et de l'adaptation aux changements climatiques fixe des objectifs généraux liés au principe de valorisation des atouts du territoire

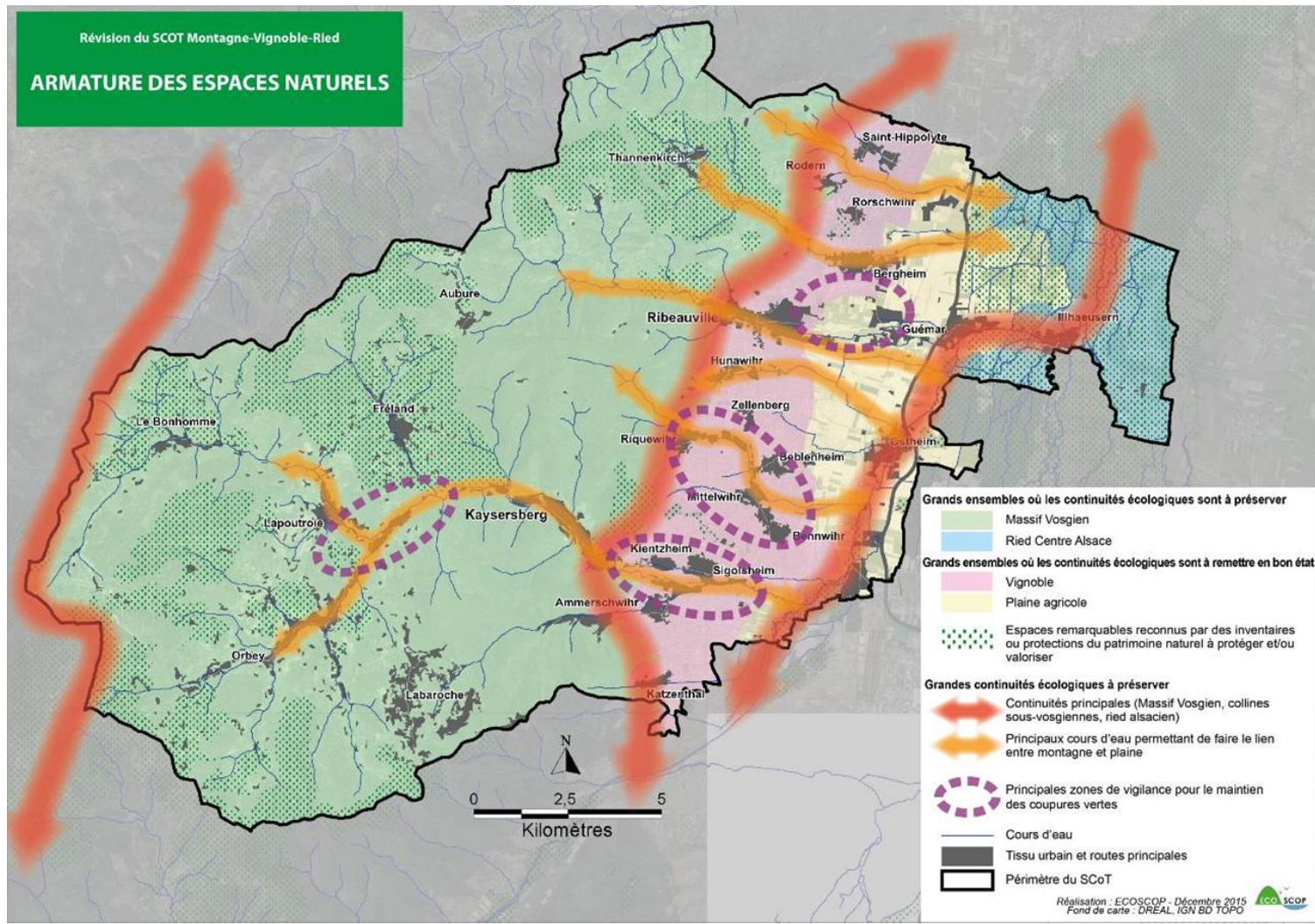
AMBITION 1 - LA PRESERVATION DES GRANDS EQUILIBRES

→ Les 2 outils complémentaires de la Trame Verte et Bleue (TVB) et de la trame urbaine



LA TVB

- Préserver les milieux naturels et la biodiversité
- S'appuyer en priorité sur les cours d'eau comme support préférentiel des continuités écologiques





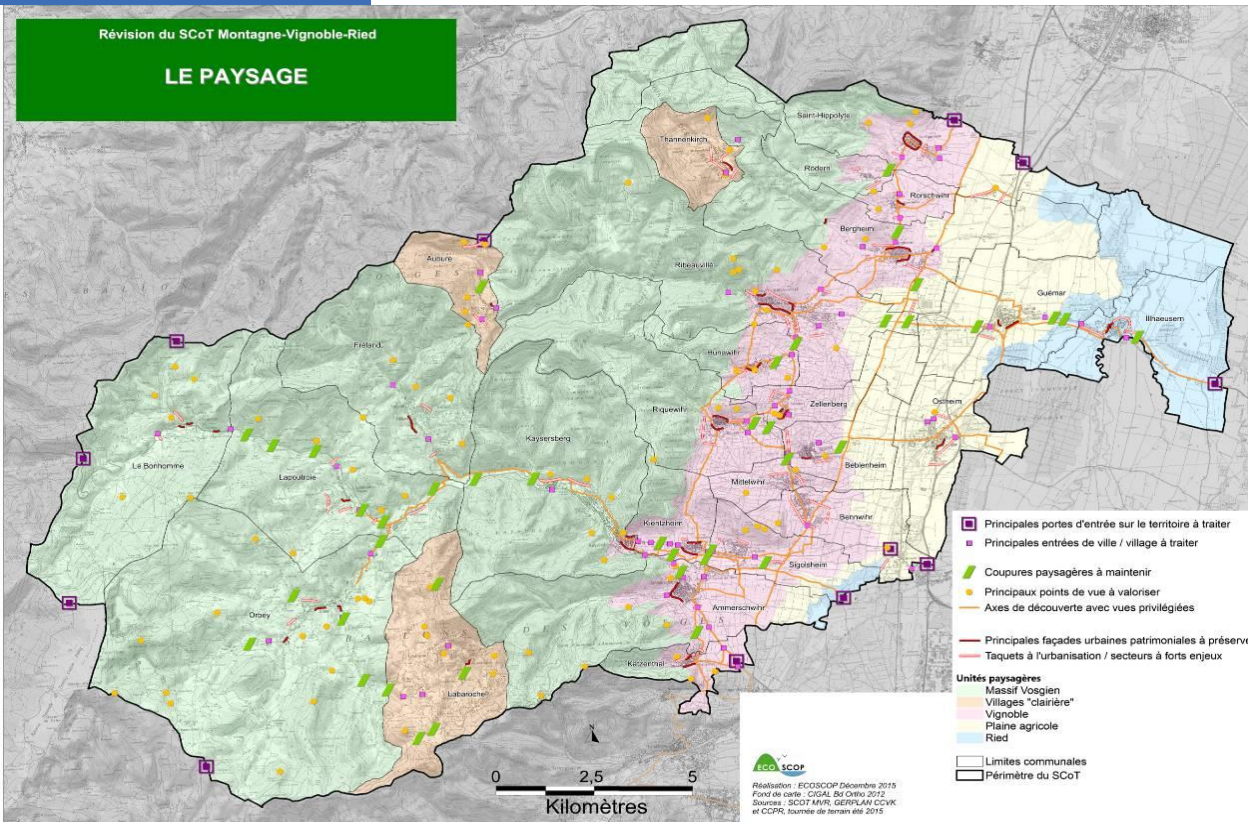
- **Soutenir une agriculture de proximité ancrée sur le territoire**
 - Préserver de tous nouveaux aménagements ou équipements les espaces agricoles et sylvicoles à forte valeur de productivité et/ou écologique,
 - Préserver les milieux agricoles de montagne grâce à une activité économique à la hauteur des ambitions de préservation de l'espace ouvert,
 - Identifier les secteurs propices aux opérations de reconquête de l'espace agricole
 - Réserver la constructibilité des espaces agricoles à des secteurs de faible sensibilité paysagère et concertés avec la profession agricole.
- **Assurer la durabilité de la ressource forestière**
 - Qualification de la ressource, favoriser la filière bois-énergie, l'éco-construction...
- **Faire de la Trame verte et bleue un outil de valorisation du territoire**
 - Concilier projet de développement et préservation dans les zones sensibles,
 - Préservation de coupures paysagères non urbanisées entre les villages
 - Développement des modes de déplacements doux ...



LE PAYSAGE

- Penser le Paysage comme une valeur prioritaire du cadre de vie et de l'attractivité du territoire
- Conforter la dimension patrimoniale des différentes identités paysagères (montagne, vignoble, plaine agricole et Ried) et faire de ces caractéristiques paysagères des atouts pour le territoire

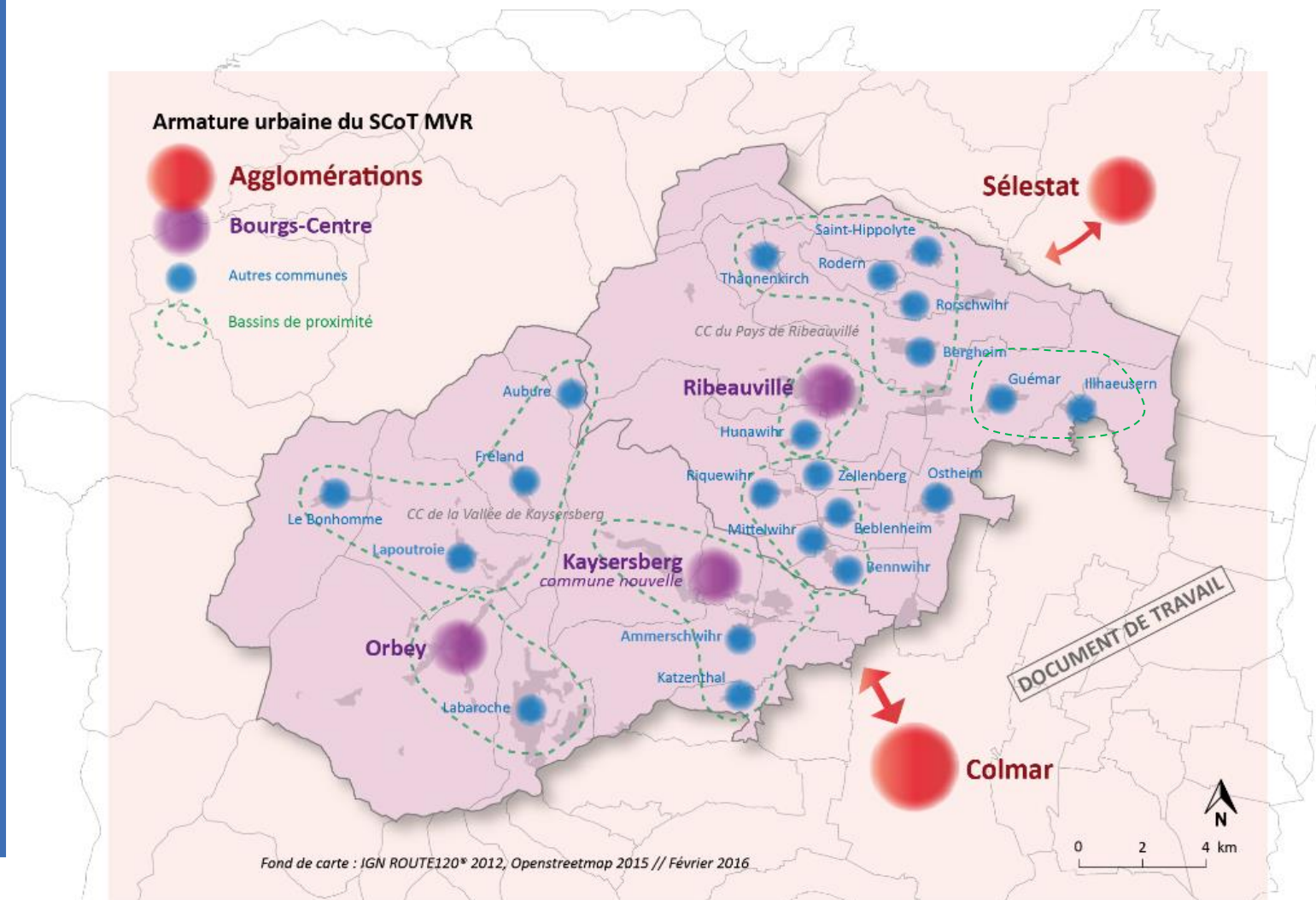
- Traiter les entrées de territoire et de villes/villages, ainsi que les franges des zones urbanisées





L'ARMATURE URBAINE COMME ARMATURE DU DEVELOPPEMENT

L'armature urbaine du territoire Montagne Vignoble et Ried est construite selon 2 niveaux (Identique à celle retenue en 2010)





Une réalité moins optimiste que le SCoT 2010

Une progression 1999 – 2012 qui masque une rupture en 2008...





La taille des ménages diminue + rapidement que prévu

Taille des ménages	1968	1975	1982	1990	1999	2007	2012
Haut Rhin (68)	3,24	3,07	2,86	2,71	2,57	2,43	2,36
SCoT MVR	3,30	3,17	2,94	2,77	2,59	2,46	2,37

De façon cohérente avec le département, la taille des ménages décroît de façon continue

- ➔ Le nombre de ménages augmente ainsi plus rapidement que prévu (2,3 personnes/ménage prévues en 2030 pour toutes les communes)
- ➔ **Le besoin en résidences principales augmente ainsi plus vite**



Une réalité moins optimiste que le SCoT 2010

2 explications :

- Les perspectives du SCoT 2010 sont basées sur des estimations de l'INSEE « optimistes » (chiffres annuels entre les anciens grands recensements tous le 10 ans environ et les nouveaux chiffres basés sur les nouveaux recensements, à partir de juillet 2009)

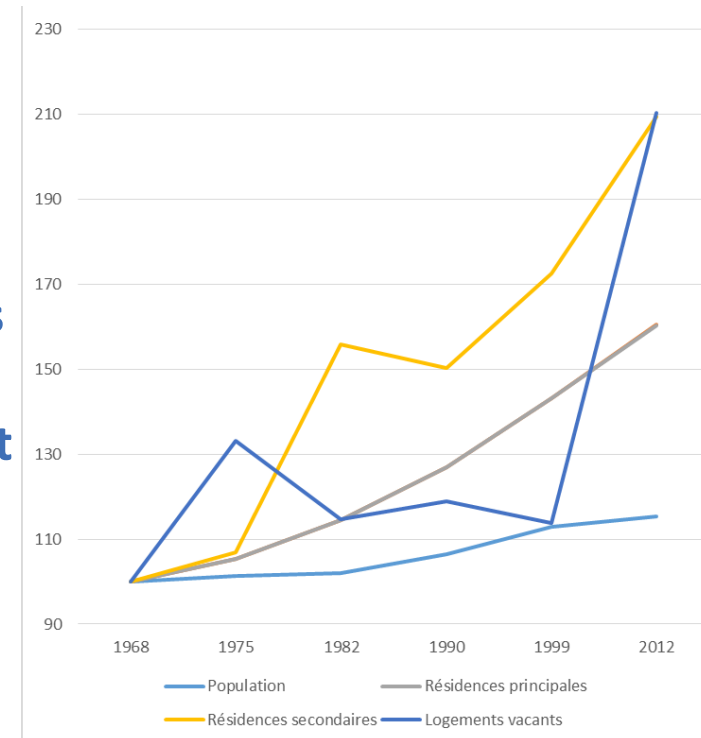
→ On a prolongé une tendance beaucoup plus positive que la réalité

- Une explosion des résidences secondaires (ou plutôt gîtes touristiques)
- Une continuité du nombre des permis de construire qui a masqué un ralentissement fort de la démographie

RP 1999-2012 = 12% (dessalement)

RS 1999-2012 = 21%

LV 1999-2012 = 85%

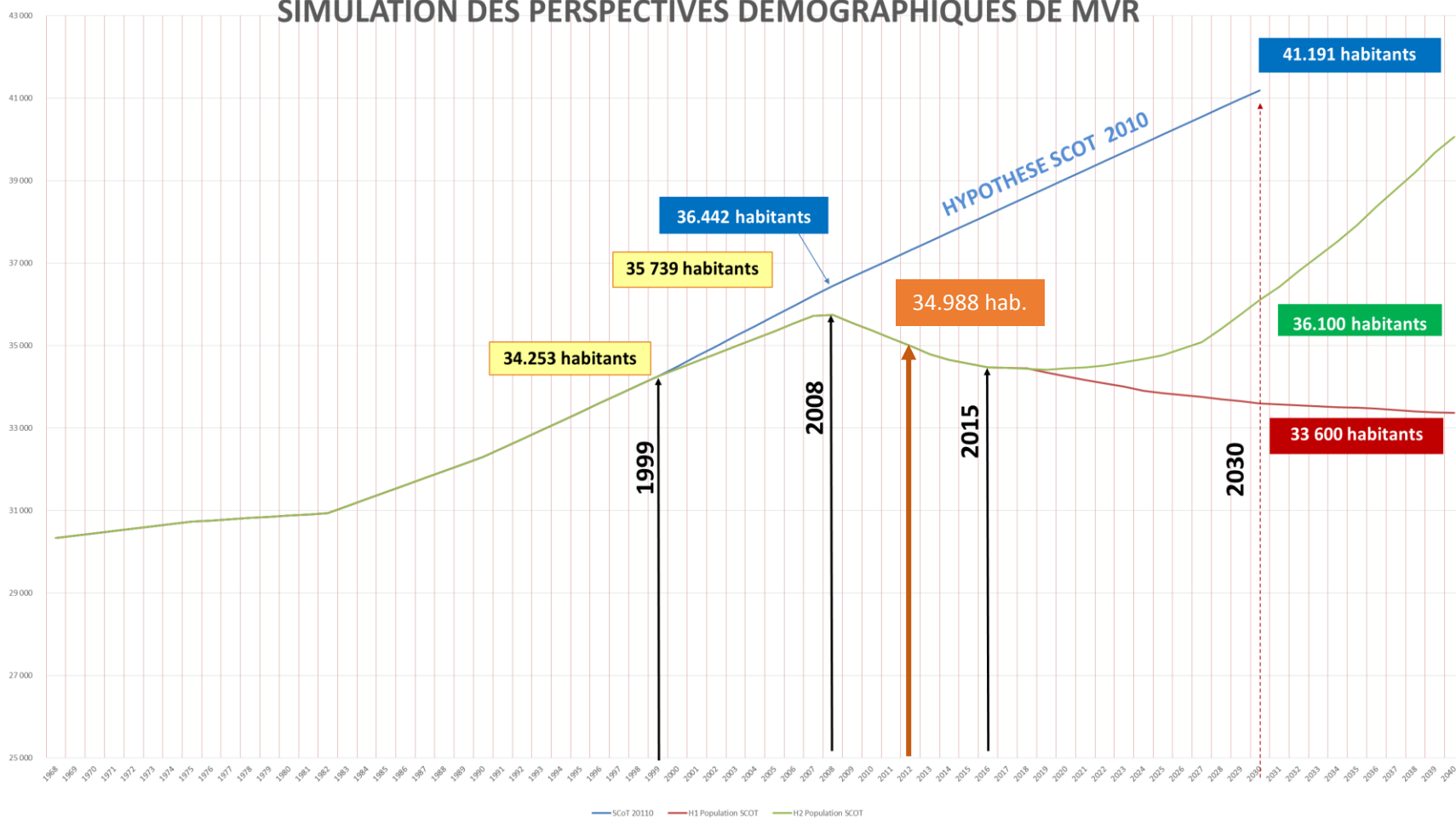




LE CHOIX D'UNE DYNAMIQUE DÉMOGRAPHIQUE RETROUVÉE

Le scénario démographique retenu choix stratégique est donc de mettre en perspective une population d'environ **36.100 habitants** à l'horizon **2030 (Perspective «glissée» de 2012-2030 à 2018-2035).**

SIMULATION DES PERSPECTIVES DEMOGRAPHIQUES DE MVR



Une croissance des Résidences principales très inférieure à la moyenne

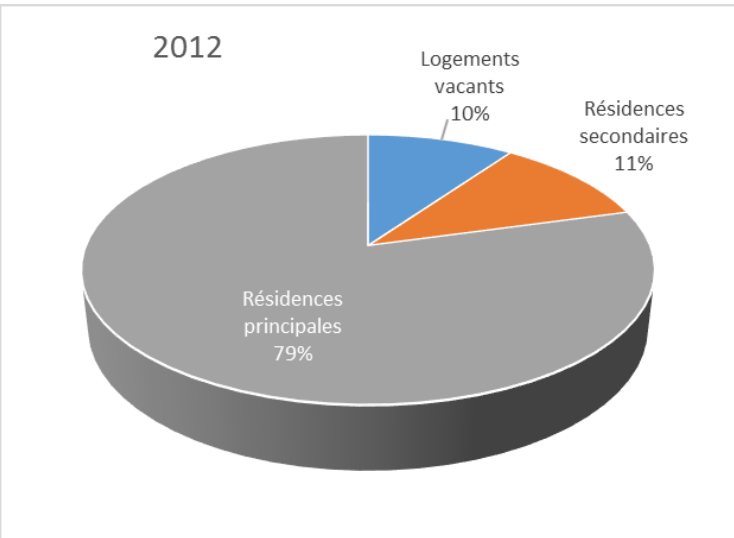
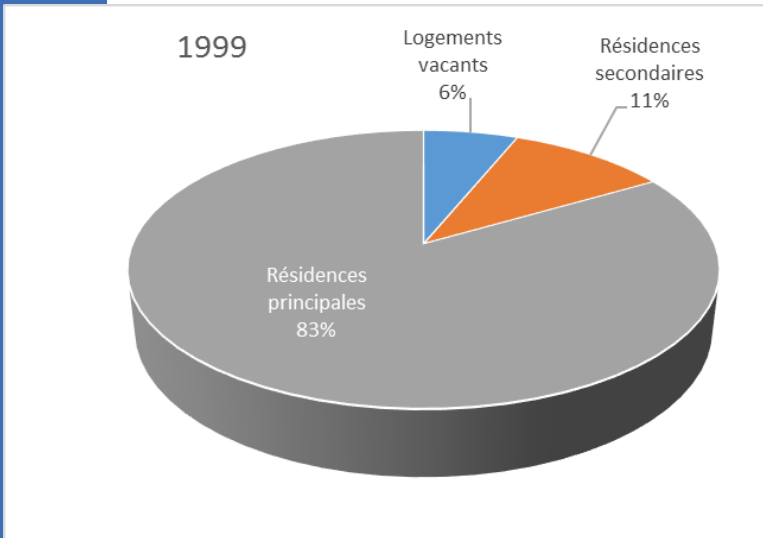
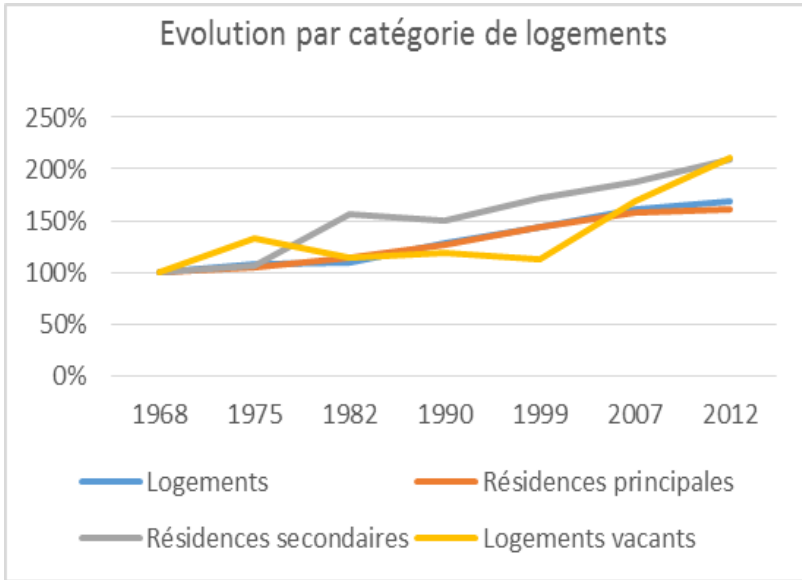
2007-2012

Résidences principales : + 12%
(+1548)

Résidences secondaires: + 22%
(+369)

Logements vacants : + 87% de
(+853)

4 années de constructions neuves)



Une production de logements répondant à la diversité des besoins de la population

- Les jeunes ménages
 - Les ménages modestes
 - Les personnes âgées (*logements « dépendance »*)
- Condition de la reprise démographique

Une production de logements renforçant l'attractivité des bourgs et villages

- La priorité à l'implantation au sein de l'enveloppe urbaine
- La limitation de la consommation des espaces
- L'habitat collectif de villages



Un objectif fixé par le SCoT de produire les 2.757 logements en limitant la consommation foncière à un volume maximal de 98 hectares.

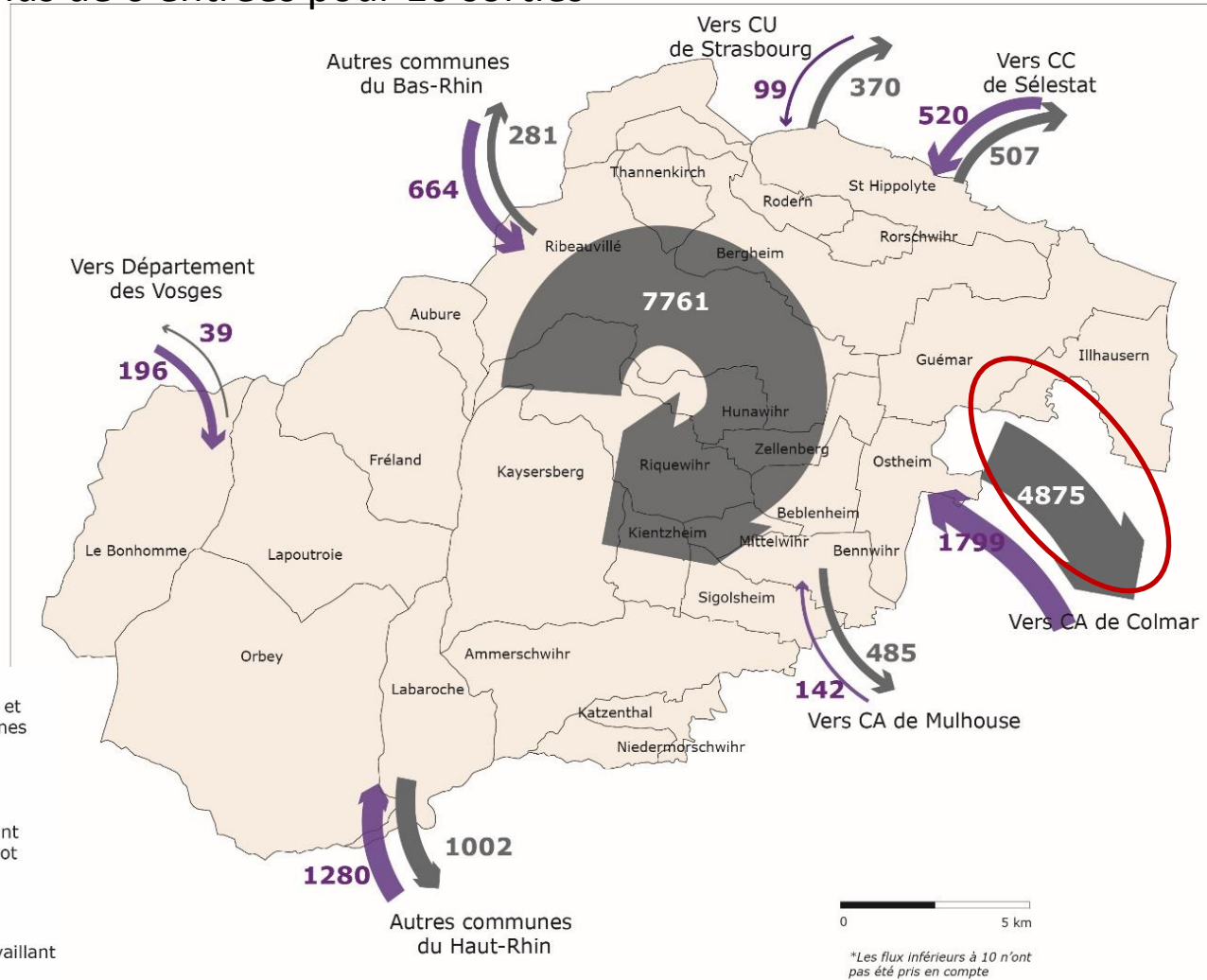


Diagnostic sur la demande de mobilité

Un import d'actifs plus faible que les exports

- 49% des actifs MVR travaillent sur le territoire MVR
- 51% des actifs MVR travaillent hors du territoire MVR et 23% à Colmar
- Un peu plus de 6 entrées pour 10 sorties

Emplois locaux
= 80,5% des
actifs occupés

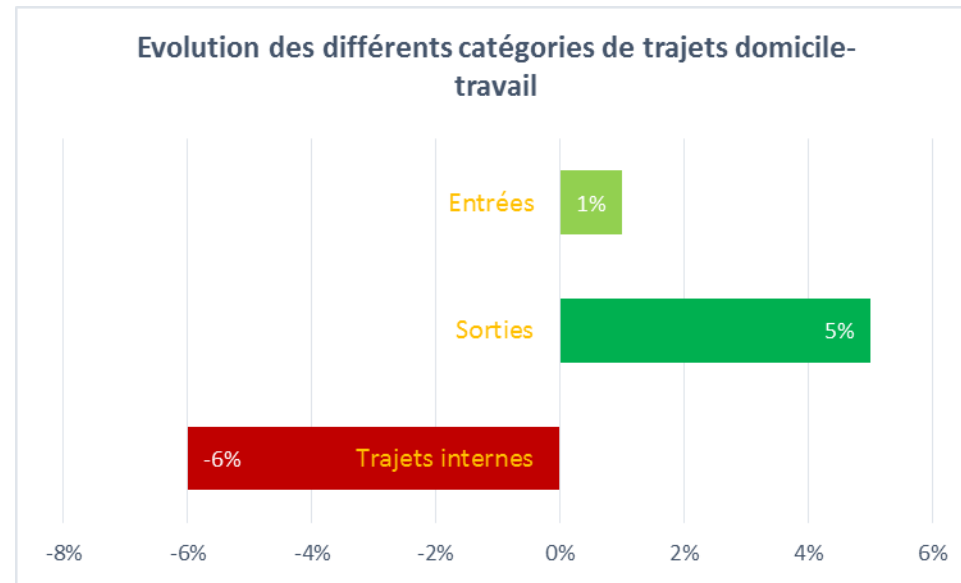




Diagnostic sur l'évolution de l'offre

Conséquence de la légère augmentation de la dépendance »
extérieure » en termes d'emplois

➔ Une diminution du cabotage (trajets domicile-travail internes au territoire du SCoT) au profit déplacements en dehors du territoire



Renforcement de l'Offre train :

- ligne de cars TER Sélestat Ribeauvillé :
 - nouvelles grille horaire cadencée et calée sur les correspondances avec les horaires TER 200 vers Strasbourg ;
 - création d'un arrêt supplémentaire à Guémar,
 - mise en place de 8 cars dans chaque sens



Une place majeure pour l'éco-mobilité dans le système de mobilité

- Mise en œuvre d'un système de TC « Bourgs- centres »
- Choix d'une véritable valorisation des circulations douces à l'intérieur des communes
- Conservation des contournements routiers inscrits au SD
- Renforcement des infrastructures pour le co-voiturage (aires)

Le renforcement de l'offre de services Petite Enfance

- Valorisation des solutions diversifiées d'accueil (crèche parentale...)
- Réseau d'acteurs pour l'observation, promotion métier Assist. mat.

Une dynamique continue d'adaptation de l'offre de services Dépendance et Personnes Agées

- Logements adaptés
- Réseau d'acteurs pour l'observation

Une offre adaptée pour les Equipements de Sport, de Culture et de Loisirs (valorisation double chalandise résidents – touristes)



Les enjeux environnementaux de l'accueil de population

Enjeux prioritaires

Conso. foncière	Maitrise et réduction de la consommation d'espaces en aménageant mieux
Climat, Air, Energie	Maitrise et réduction de la consommation d'énergie, en agissant sur l'habitat et les besoins en transport (PCET)
	Augmentation de la part des EnR dans la production d'énergie et diversification des sources d'EnR produite sur le territoire
T V B	Préservation de l'environnement des cours d'eau (plaine, vignoble), de la Trame verte et bleue fonctionnelle y compris les structures résiduelles en plaine et dans le vignoble (favorables aux continuités), des zones humides remarquables ou ordinaires

Enjeux forts

Climat, Air, Energie	Maîtrise et réduction des émissions de GES et autres polluants atmosphériques, en agissant sur l'habitat et les besoins en transport
Paysage et patrimoine	Préservation de la diversité des paysages et des éléments paysagers structurants (cours d'eau, vignoble, vallées, chaumes, villages clairière, etc.)
	Maîtrise de l'urbanisation et prise en compte des paysages sensibles et soumis à la vue, dans les choix d'aménagement et de développement
	Préservation, voire reconquête, de paysages de qualité aux abords des principaux axes de découverte du territoire et mise en valeur des points de vue
	Traitement et requalification des portes d'entrées du territoire MVR, des entrées de villes & villages et débouchés de vallées
Milieux naturels et biodiversité	Protection des zones humides remarquables et préservation des zones humides ordinaires, en particulier dans le Ried et les fonds de vallées vosgiennes
	Maîtrise de l'étalement urbain et préservation des espaces agricoles périvillageois diversifiés (ceintures de vergers, prairies, ...)



Une ambition énergétique

- Diversifier les sources de production d'énergie renouvelable
- Mener une politique active de performance- réduction des GES

Le choix de la protection des réserves en eau

- Assurer une gestion collective : renforcer les solidarités amont/aval (qualité eaux superfic., masses d'eau souterr., cours d'eau)
- Améliorer la performance des systèmes d'assainissement,
- Assurer la maîtrise qualitative et quantitative des eaux pluviales

Le choix de la prévention des risques

- Inconstructibilité dans les zones à risques
- Prévention

Une politique active de réduction des déchets, du tri-sélectif et de la valorisation matière

- Poursuivre l'information, sensibilisation des publics au tri-sélectif, à la limitation de la production de déchets à la source
- Poursuivre le déploiement du système de tri sélectif et son adaptation à l'évolution des filières recyclage et valorisation

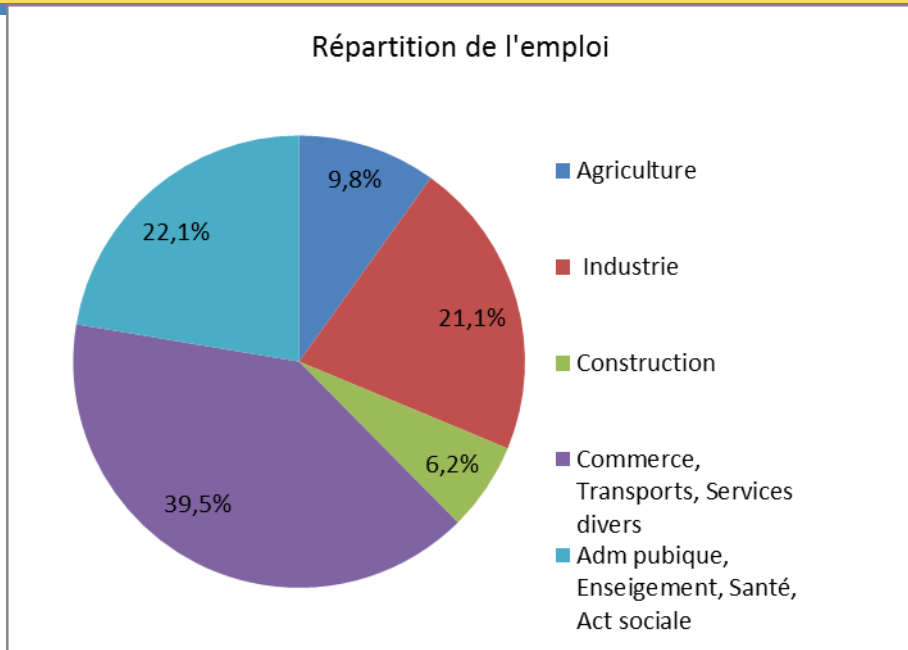


Diagnostic sur l'emploi, le chômage

Comme observé lors du SCoT 2010, les secteurs principaux d'emplois sont le commerce (dont tourisme) et les services

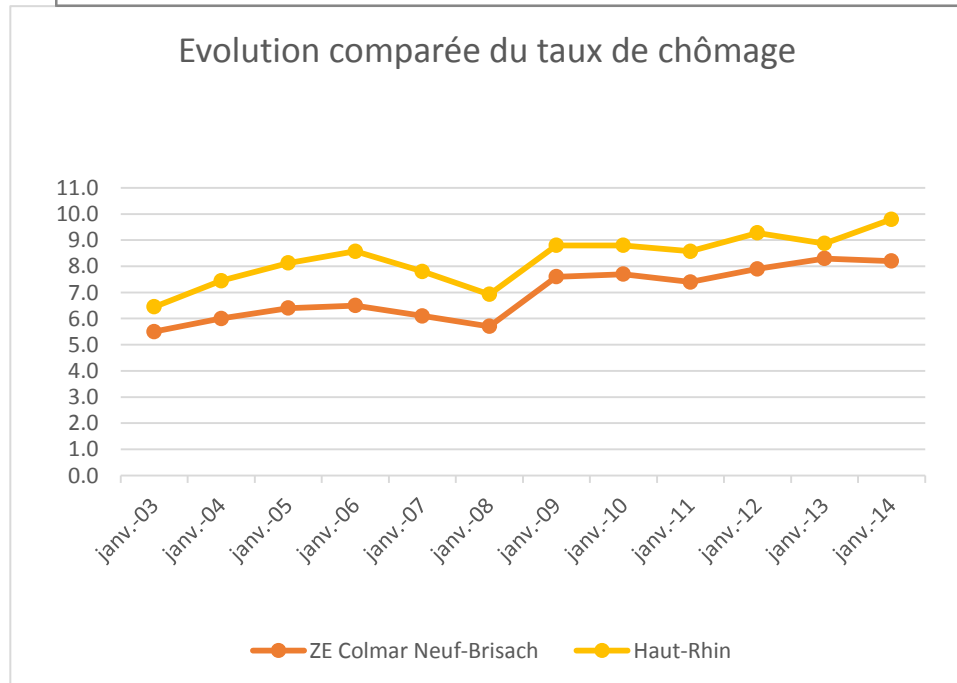
Encore 21% d'industrie (>> moyennes nationales)

Toujours 10% d'emplois agricoles (viticulture, ...)



« Rattrapage malheureux » du nombre de chômeurs : soit +83% entre 1999 et 2012

Id. Zone d'Emploi (ZE)
Colmar Neuf Brisach →
(un des taux de chômage le + faible du départ^t)





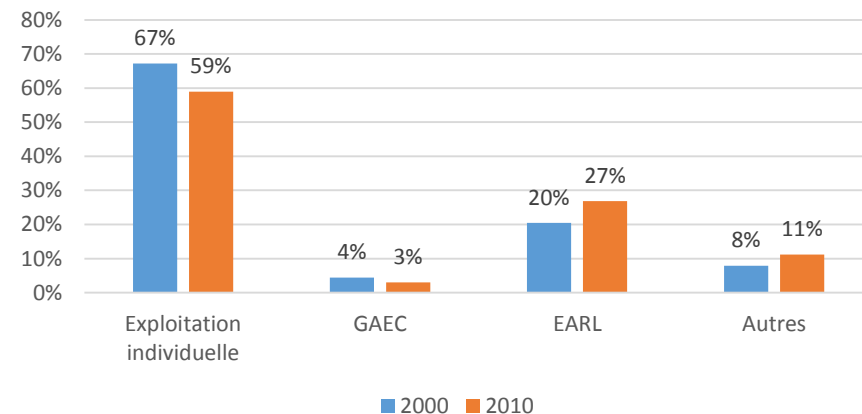
Diagnostic sur l'agriculture, dans la tendance

1.317 exploitations en 2010 sur le territoire et 12.595 ha de Surface Agricole Utile (SAU), soit une baisse de -256 expl. et -328 ha de SAU par référence à l'année 2000.

SCOT		2000	2010	Evol. en %
Moins de 20 ha	Nb d'exploitations	1 170	921	-21,3%
	SAU en ha	4 544	4 197	-7,6%
De 20 à moins de 50 ha	Nb d'exploitations	92	74	-19,6%
	SAU en ha	3 133	2 483	-20,7%
De 50 à moins de 100 ha	Nb d'exploitations	41	53	29,3%
	SAU en ha	2 770	3 655	32,0%
De 100 et +	Nb d'exploitations	14	13	-7,1%
	SAU en ha	2 148	1 932	-10,1%

Diminution du nombre de structures juridiques : 19,2% entre 2000 et 2010 principalement due à la forte diminution de GAEC (-45,8%) et des exploitations individuelles (-29%).

Répartition des exploitations par type de structures juridiques




Offre :


Pas de foncier sur la CCVK


Des dispo sur la CCPR
peu d'évolutions
depuis 2010

Demande :

Conjoncture très
difficile sur le
territoire de la CCVK
depuis 2008 : Pertes
et risque de pertes
d'entreprises

Site d'Activité Stratégique à vocation communautaire
(Mise en oeuvre par les Communautés de Communes d'assise) 

Site d'Activité Stratégique à vocation inter-communautaire
(Mise en oeuvre conjointement par les deux Communautés de
Communes du territoire) 

Extension d'Activité Economique existante à vocation communale 



Maintenir le rapport emplois/actifs à la valeur actuelle 77% et le taux d'emplois locaux à 80,5%.

Dans ce cadre, le projet du SCoT retient alors la perspective de création d'environ **650 emplois sur 18 ans**

Le choix de favoriser l'affirmation des Activités Tertiaires ET Artisanales dans le tissu urbain des communes



Un choix mesuré en matière d'offre foncière «Sites d'Activités»

L'offre foncière étant aujourd'hui quasi absente de la Vallée de Kaysersberg, le choix d'y créer une offre «sites d'activités» de 10 hectares pour permettre l'évolution-mutation du tissu économique existant indispensable pour la Communauté de Communes de la vallée de Kaysersberg.

Le maintien du projet inter communautaire de 15 ha sur Bennwihr Gare.



Objectifs en matière d'économie

Le choix d'un Appareil Commercial complémentaire des pôles de Colmar et Sélestat

- Valorisation de l'armature urbaine (Document d'Aménagement Artisanal et Commercial = précisions)

Le choix de la valorisation de la viticulture et de l'agriculture par la préservation du foncier

- La valorisation de la viticulture et de l'agriculture par la préservation du foncier
- La valorisation des productions agricoles par le développement des filières courtes



Objectifs en matière d'économie

Objectifs pour le développement touristique

- Donner la priorité au renforcement de l'offre hôtelière à l'intérieur du tissu urbain
- Encourager la mutation des «colonies de vacances ou autres sanatoriums et hébergements collectifs» désaffectés en sites d'hébergement touristiques
- Conforter la vocation du pôle d'équipements Tourisme de nature toutes saisons du Lac Blanc
- Doter les Trois Epis d'un projet global et stratégique de station Trois Epis Belvédère de Colmar
- Inscrire le projet du Parc animalier d'Aubure dans l'ensemble du projet



Suite de la démarche SCoT : Le DOO, Document d'Orientation et d'objectifs



Le DOO (Document d'Orientation et d'objectifs) rassemble les mesures, prescriptions ou recommandations qui permettent la mise en œuvre du projet. Il constitue la « caisse à outils » du SCoT !

Le DOO est opposable :

- ✓ Aux documents d'urbanisme locaux (PLU, PLUI, ...),
- ✓ aux plans locaux d'habitat (PLH)
- ✓ et aux opérations d'aménagements > 5.000 m²



L'opposabilité du SCoT

Questions	Éléments de réponses
Le SCoT est-il opposable au tiers ?	Non → Pas directement au grand public. Plan Local d'Urbanisme (PLU) et Carte Communale (CC) = opposables au tiers et rendus compatibles avec le SCoT approuvé.
Quelles conséquences le SCoT a-t-il sur le PLU et la CC ?	Si une ou plusieurs dispositions du document d'urbanisme sont incompatibles avec le SCoT → mise en compatibilité avec le SCoT dans un délai d'un an, ou 3 ans si la mise en compatibilité implique une révision. Au cours de l'élaboration du SCoT → nécessité de mesurer les effets du SCoT sur les documents d'urbanisme existants ou en cours (optique de coproduction).
Pourquoi une obligation de compatibilité ? Concerne-t-elle seulement les PLU et CC ?	Le SCoT peut remplir son objectif d'orienter le développement et l'aménagement du territoire uniquement si ses dispositions sont appliquées. Pour s'en assurer, outre le suivi et l'animation du Syndicat Mixte, il existe l'obligation de compatibilité entre les documents d'urbanisme d'échelle communale ou intercommunale et le SCoT qui leur est donc opposable. La liste des documents concernés est fixée par la loi → Planification et occupation du sol (PLU, CC, POS), habitat (PLH), déplacements (PDU).



Les prochaines étapes / rendez-vous

25 mai – 20h	1^{ère} réunion publique : PADD (<i>Bennwihr</i>)
26 mai – 14h30	Réunion personnes publiques associées (PPA) : PADD et DOO (<i>Bennwihr</i>)
Juin	DOO version arrêt + rédaction du rapport de présentation : justification des choix, analyse des incidences sur l'environnement, etc.
Début septembre	Réunion personnes publiques associées (PPA) : projet SCoT avant arrêt
14 septembre 18h 15 septembre 20h 2 octobre 2016 18h	Comité syndical avant l'arrêt du SCoT 2^{ème} Réunion publique Comité syndical d'arrêt



Merci de votre attention

